



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-30

L'an deux mille dix,
Le 7 décembre, à Boulzicourt (Ardennes)

Date de convocation	8 novembre 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	0



Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Sylvain DALLA-ROSA, M. Bernard DEKENS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Finalisation administrative du marché principal de la ZRDC de MOUZON

Pour finaliser le décompte général et définitif relatif au marché ZRDC de Mouzon, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer un protocole d'accord amiable avec l'entreprise titulaire SNC SGTN.

Ce protocole fixe les modalités d'exécution de la fin du marché.

Le Président,

Jean-Paul BACHY